

*Flash-info
Décembre 2023*

Le Mot du Président,

TRANSMETTRE SON PATRIMOINE : UN SUJET QUI NOUS CONCERNE TOUS

C'est en partant de cette réflexion évidente et simple que le Conseil d'Administration a décidé d'organiser une réunion d'informations avec des experts.

Appel a été lancé auprès d'un partenaire de notre Association "CERFRANCE" qui a répondu positivement.

Et c'est ainsi que le 14 Novembre, près de 100 adhérents actuels et potentiels se sont retrouvés réunis à la MSA à Laval.

Vous lirez en page 3 le compte-rendu de cette réunion. Toutefois, au-delà des biens mobiliers et immobiliers, pensons également au PATRIMOINE HUMAIN que chacun et chacune d'entre nous représente et interrogeons-nous sur les VALEURS que nous transmettons.

OUI, notre VIE nous a appris et nos expériences ont construit ce que nous sommes devenus et ce que nous donnons à voir à notre famille, à notre entourage, à nos relations. Nos engagements, nos actions, nos comportements disent autant que nos paroles, ils reflètent notre personnalité.

Tel est le sens de la transmission humaine, naturelle, généreuse et solidaire et d'une valeur inestimable. Sachons faire profiter nos héritiers de nos dons, de nos savoir-faire, de notre savoir vivre, de notre savoir être tirés de nos expériences et de notre vie.

A l'approche des fêtes de Noël, voilà une suggestion de cadeau gratuit et plein de considération.

Je vous souhaite de les vivre dans la bonne humeur, avec vos proches et vous adresse mes voeux les plus chaleureux pour la nouvelle année.

Claude Gaboriaud

*Ce flash a été préparé et réalisé avec Martine Boittin, Mariannick Jagline,
Jean-Claude Jérôme, Jean-Louis Mézières, Eliane Monnerais, Jean-Pierre Noël, André Ricard.*

Les liens intergénérationnels

Au travers de sa plateforme Initiativ'pour demain élaborée fin 2022, la Fédération nationale d'Initiativ'Retraite a défini plusieurs actions, dont la volonté de **Renforcer le lien social entre les générations et l'émergence de nouvelles solidarités**.

Dans ce cadre, une visioconférence réunissant des membres du CA de la Fédération nationale Initiativ'Retraite, une trentaine de référents locaux et Jean-Jacques Amyot, psychosociologue a permis de rappeler ce que recouvrent l'intergénérationnel, les enjeux et risques mais aussi les actions concrètes pouvant favoriser et enrichir les liens entre générations.

Génération et intergénérationnel : deux notions différentes



Le terme générations évoque des notions de catégories d'âge que l'on subit : « On est d'une génération » : on a 20 ans (jeunesse), 40 ans (âge mûr), 60 ans (avancée dans l'âge), avec des notions de rupture : on ne fait plus certaines choses, on en commence d'autres.

La notion d'intergénérationnel, plus récente, sous-entend une approche sociale dynamique, avec la notion d'échange, de transmission de savoir. On parle de rencontres intergénérationnelles (jusqu'à 3 générations parfois), de transmission de savoir entre générations dans les entreprises.

Quels sont les enjeux pour la société ?

L'un des enjeux principaux est de « **faire société** » : avoir un avenir commun avec des acteurs de générations différentes, avec la question des solidarités entre générations.

Solidarité qui peut être mise à l'épreuve par les conflits d'intérêt :

- En matière d'habitat (difficulté d'accès au logement pour les jeunes dans des régions où les seniors ont envie de vivre leur retraite),
- En matière environnementale (vision long terme des jeunes opposée à vision plus court terme des plus âgés).

Au niveau politique, il faudrait sortir des politiques compartimentées : il y a peu d'élus en charge de l'intergénérationnel, mais plutôt des affectations à la jeunesse ou au 3^e âge.

Un exemple local d'initiative intergénérationnelle



Anne de Branche a ouvert au printemps dernier à Laval la 27^e agence de l'**association Ensemble2générations**.

Son objectif : proposer à la location des logements intergénérationnels.

Invitée au Conseil d'Administration d'Initiativ'Retraite53 du 14 novembre dernier, elle explique la raison de cette démarche : « **Ayant une expérience précédente dans l'immobilier, je me suis rendue compte qu'énormément d'ânés vivent seuls (et en souffrent) dans de grandes maisons alors que les jeunes et en particulier les étudiants peinent à se loger** ».

D'où le projet de mettre en relation ces deux problématiques via la proposition de formules de cohabitation intergénérationnelle, permettant à des seniors de mettre à disposition des chambres libres à des jeunes en recherche de logement.

Comment ça marche ?

« **Nous proposons trois formules de contrat de cohabitation : Présence, Entraide, Convivialité, à des prix allant de 10 € à 250 € par mois selon l'engagement du jeune dans l'aide apportée au senior qui l'héberge** », précise Anne de Branche. Ensemble 2générations organise les rencontres préalables du binôme jeune/senior, procède à la signature du contrat de cohabitation (encadré juridiquement par la loi ELAN) et assure l'accompagnement des bénéficiaires.

Contact : Tel : 06 51 81 94 68, Site internet : www.ensemble2generations.fr



Mettre en place une stratégie patrimoniale adaptée



Le 14 novembre 2023, 100 adhérents environ de notre association se sont retrouvés pour un après-midi d'information animé par 2 spécialistes en gestion financière et patrimoniale du Cerfrance : Elise Sablé et Jérôme Desbois.

Les objectifs de cette information « préparer, vivre sa retraite, capitaliser, chercher un bon rendement, transmettre un patrimoine, ... »

Défiscaliser par l'épargne

Des outils de défiscalisation ponctuelle : PER, FIP/FCPI, investissement en PME dans les Dom Tom, Sofica (industrie du cinéma) ...

Conseils pour ce type de placements :

Il est indispensable d'appréhender le placement sur le court, moyen et long terme. Le gain immédiat peut paraître alléchant, mais se révéler médiocre sur le long terme. N'oubliez pas dans le calcul de la rentabilité, les droits d'entrée (3 - 4 %), les frais de gestion annuels (2 - 3 %), la valorisation ou pas de votre capital ainsi que la fiscalité de votre placement.

Des outils de défiscalisation durable (souvent liés à l'immobilier) : immobilier avec travaux et déficit foncier, dispositif Pinel et autres, abandon d'usufruit temporaire ou définitif.

Conseils pour ce type de placement :

Attention à l'utilisation du bien, à son emplacement. Veillez à ce que la valeur du bien soit dans le prix de marché. Comparez le prix du neuf avec de l'ancien assez récent.

Ce qu'il faut retenir : prudence dans les décisions, vos engagements sont durables.

Les outils d'optimisation à la succession

Testaments : permet de modifier la dévolution successorale selon les souhaits exprimés, dans le respect des droits des héritiers réservataires.

Assurance vie : pour les contrats souscrits depuis le 20/11/1991 avec un versement avant 70 ans, abattement de 152 500 € par bénéficiaire et après 70 ans 30 500 € pour l'ensemble de bénéficiaires.

Intérêt : l'assurance vie ne rentre pas dans le montant de la succession (avec des limites).

Attention : l'avantage fiscal de l'assurance vie ne doit pas masquer la qualité et le rendement du placement.

Donation : les plus courantes

Sans acte notarié : soyez attentif aux enjeux, elle n'est pas préconisée.

Manuelle avec un enregistrement auprès des services fiscaux :

- Pour tous types de biens → 100 000 par parent, enfant. Elle est possible tous les 15 ans. Au-delà, il y a paiement de droits de donation.
- 31 865 € par parent, enfants, petits-enfants, neveux, nièces selon les situations. Et avant les 80 ans du donataire (vient en plus des 100 000) et celui qui reçoit doit avoir plus de 18 ans.

Avec acte notarié

Indivise : avec un acte notarié sans partage. Le bien est transmis à plusieurs donataires sans qu'il y ait de partage au moment de la donation.

Partage : réalisation de lots et des valeurs figées qui ne sont pas revues à la succession. En revanche elles sont reprises pour vérifier que les donations réalisées ne dépassent pas la quotité disponible (quand elles n'ont pas été du même montant).

Simple : pour un seul ou tous les enfants. Les valeurs sont revues à la succession.

Les contrats d'union – l'impact sur la succession

Le mariage, le concubinage, le pacs

Le contrat qui vous unit à votre conjoint va avoir des impacts importants au moment de la succession.

Le mariage - les principaux avantages : la réversion sur la retraite, le conjoint survivant dispose du logement.

Il est possible d'augmenter les droits du conjoint en aménageant le régime matrimonial avec : changement de régime matrimonial → Mise en place d'avantages matrimoniaux, les plus courants : la donation entre époux ou la clause préciput qui permet d'attribuer un ou plusieurs biens communs au conjoint survivant.

Le concubinage : pas de réversion de retraite, pas de mise à disposition du logement

S'il n'existe aucune disposition, le concubin survivant n'a aucune protection et n'a aucun droit.

Le PACS : pas de réversion de retraite, le conjoint survivant ne peut disposer du logement que pendant 1 an.

Il existe des dispositions pour protéger son conjoint par la réalisation d'un testament, d'une donation, d'une tontine, d'une assurance vie ou décès.

La stratégie patrimoniale, les questions et les points de vigilance.

Transmettre à qui ? : conjoint, enfants, frères, sœurs, autres ? Organiser sa transmission par une donation, un testament, des placements... ? Si vous aidez vos enfants, n'oubliez pas de vous protéger économiquement et juridiquement. Il faut savoir organiser ses priorités, mais si vous ne les actez pas elles sont sans effet. En les actant soyez attentif, s'il n'y a pas d'acte officiel ce peut être source d'erreurs et de nullités.

Dans tous les cas n'hésitez pas à faire appel à un professionnel qui vous permettra de prendre les bonnes décisions et vous apportera de la sérénité. Voici les références des 2 collaborateurs de Cerfrance qui peuvent vous épauler : Elise Sablé : 07 48 73 09 56, Jérôme Desbois : 06 78 41 25 10.

Remarque : les informations sont celles du 11/2023, elles évoluent en fonction de la législation.

ACTIVITES 2023



Mai, journée champêtre



Septembre, séjour à PORT BAIL



Octobre, à la découverte de la forêt de BERCE



Février, concours de belote



Septembre, séjour en SLOVESTRIE



Novembre, conférence

ACTIVITES 2023

1er SEMESTRE

- **Février**, 52 amateurs de belote se sont retrouvés à la salle du Tertre à Laval. Cet après-midi « belote » organisé avec le Crédit Agricole rencontre toujours beaucoup de succès.
- **Mai**, le rendez-vous incontournable à l'hippodrome de Laval permet à celles et ceux qui le souhaitent de commencer la matinée par une randonnée. 122 personnes ont participé à cette journée champêtre et les boulistes ont été contraints d'abrégé leurs parties de pétanque à cause de la pluie.
- **Juin**, c'est avec plaisir que 23 adhérents de notre association ont découvert la Touraine. Dans une ambiance conviviale et comme il se doit dans cette région, ils ont arpenté les jardins de Villandry, visité une champignonnière et une cave avec une dégustation pour clôturer la journée.

2ème SEMESTRE

- **Septembre**, la Normandie nous a réservé un séjour agréable pour le plus grand plaisir du groupe de 33 personnes lors du séjour en VVF de Port-Bail très bien équipé. Les participants ont pu découvrir ou redécouvrir les plages du débarquement, Ste Mère l'Eglise, mais aussi des richesses historiques de cette région voisine que chacun croyait pourtant bien connaître.
- **Septembre**, 39 participants **en SLOVÉSTRIE**. Au programme : découverte de la CROATIE et de la SLOVENIE : Zagreb, Ljubljana, le lac de Bled et le parc national des lacs de Plitvice, autant de paysages variés et pittoresques. Un soleil radieux tout au long du séjour et une belle ambiance de groupe ont contribué au succès de ce voyage.
- **Octobre**, les 35 participants à cette journée « **Découverte de la forêt de BERCE** » ont rencontré des interlocuteurs passionnés et passionnants. C'est avec beaucoup d'émotion et de fierté qu'ils nous ont parlé des 8 chênes destinés à ressusciter Notre-Dame, ces chênes sont aussi passés dans le Sud Mayenne pour être sciés. Une belle journée au cœur de la nature !
- **Novembre**, la conférence du 14 novembre sur « **la mise en place d'une stratégie patrimoniale adaptée** » a clôturé nos activités 2023. Elle a aussi rencontré un vif succès avec plus de 100 participants. Les 2 intervenants de CERFRANCE, grâce à leur professionnalisme, ont su expliquer simplement des sujets très techniques (voir le compte rendu en page 3 de ce flash info).

Le bénévolat sans morale mais pour le moral ...

Article écrit par Jean-Claude Jérôme

Altruisme, envie d'être utile, quête d'authenticité ou manque à combler ?

Le bénévolat est une démarche de développement personnel. Une activité nous accroche après avoir quitté notre vie professionnelle pour combler sans doute le vide du temps ? De fil en aiguille, nous prenons de l'assurance et les circonstances nous mènent à cette situation. Mais il en va de cette responsabilité comme de tous nos actes ! Lorsque l'on se donne aux autres généreusement, on rentre chez soi avec une impression de richesse immense. On ne gagne pas d'argent mais il n'y a pas de gratuité, on reçoit énormément. Un sourire, une attitude, une confiance, le sentiment d'écoute, une photo partagée sont autant de récompenses que l'on emmène dans un coin de son cœur.

Les dimensions de plaisir et d'épanouissement sont toujours présentes. Le bénévolat est un espace de liberté et de choix. On est actif, on exprime sa véritable nature, on donne une autre dimension à sa vie. Mais notre attitude vient de notre histoire personnelle. Les motivations ne sont pas un obstacle à condition d'être clair avec soi-même. La bonne volonté ne suffit pas. On n'est pas là pour soi mais pour l'autre avec qui il est délicat de se positionner.

Il faut posséder du bon sens, une qualité d'écoute, de l'empathie, un équilibre affectif mais surtout la capacité de rester à la bonne distance pour laisser toute la place à celui que l'on vient aider. Le bénévolat ne sert ni à se mettre en valeur ni à se donner bonne conscience. Bien sûr, d'autres traits pourraient être évoqués mais cela vaut le coup d'essayer avec toute la prudence nécessaire.

Adhérer à notre association : les avantages

- Un Contrat de groupe complémentaire santé souscrit avec Mutualia
- Un magazine trimestriel d'informations nationales « Le Chêne Vert ».
- Des voyages organisés en France ou à l'étranger.
- Des sorties culturelles, des visites de sites historiques et industriels.
- Des journées récréatives.
- Des participations à des spectacles.
- Des locations de vacances à tarifs préférentiels en mobil-home avec HOMAIR-TOHAPI : à partir de 190 € la semaine.
- Des remises accordées par la carte Butterfly (cotisation : 3 €/an) de 5% à 20% sur : Avions, Voyages, Séjours, Croisières, Hôtels, Services Auto, Parcs, Musées

➤ Des remises accordées, via Générations Mouvement 53 :

- 5% sur les contrats d'assurances « Auto/habitation » souscrits chez Groupama.
- 5% à 15 % dans des villages de vacances : Belambra, Cap Vacances, Cévéo, Gîtes de France, Pierre et Vacances, Maeva, Center Parcs, Vacances Bleues, VVF.
- 8% à 10% chez des Tours opérateurs et Croisiéristes : Costa Croisières, Croisière Cabine, Croisi Europe, MSC Croisières.
- 10% à 12% dans des parcs d'attractions.
- 10% à 20% sur des grandes enseignes nationales : Audika, But, France literie, Générale d'Optique, Marionnaud.
- Dans des magasins de la Mayenne : nous demander la liste.



Pour tout renseignement complémentaire, nous contacter par mail : aropa.mayenne53@gmail.com ou tél 06 86 99 12 39



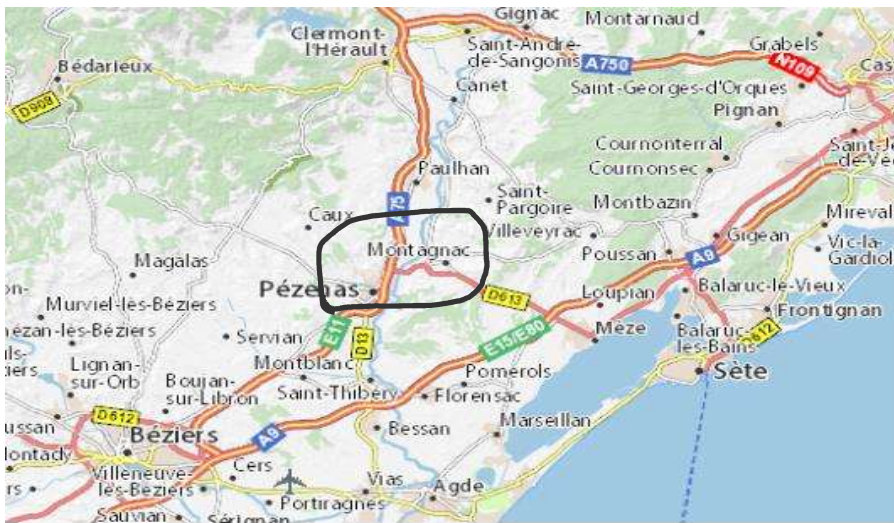
Le calendrier des activités 2024 prévues à ce jour

- **Le 12 mars 2024 notre réunion annuelle**

Elle se déroulera à la Salle de l'Escapade à ARGENTRE

Son programme sera communiqué lors de l'envoi de l'invitation officielle en Janvier.

- **Bowling le 23 Janvier** (flyer joint)
- **Concours de belote le 12 février** salle du Tertre à LAVAL (flyer joint)
- **Journée conviviale en mai** à l'Hippodrome de Bellevue la Forêt
- **Le voyage au Portugal du 30 mai au 6 juin 2024** fait le plein puisque 45 participants sont inscrits. Un vif succès !
- **Le séjour à Montagnac-Pézenas dans l'Hérault du 14 au 21 septembre, voici sa localisation en Languedoc.** Il reste des places, n'hésitez pas à contacter Georges Heuveline, tél : 06 86 37 87 93



A l'étude :

- Visite d'entreprise et de Laval historique en avril
- Soirée Hippodrome début Septembre
- Sortie à Angers et à l'association « chiens guides d'aveugles » à Beaucauzé

Résultats MUTUALIA et montant de la cotisation 2024

Comme chaque année, nous avons fait le point avec Mutualia et nous venons vous apporter des précisions concernant les résultats techniques 2023 de vos contrats « Bien Etre et Sécurité »

Au 30 juin 2023, le résultat des ratios prestations /cotisations est de 102,5% sensiblement identique à celui de 2022.

Après négociation avec Mutualia et afin de garantir l'équilibre des contrats au 31/12/2024, il a été décidé d'appliquer une augmentation de 5,8 %.



La page Facebook d'INITIATIV' Retraite s'étoffe



Créée il y a un an, la page Facebook de la Fédération nationale des associations INITIATIV' Retraite s'enrichit. Elle compte à ce jour 420 « followers » et des publications y sont ajoutées régulièrement.

Vous pourrez y trouver :

- Des informations générales sur l'activité et les contributions de la Fédération nationale,
- Des comptes rendus d'animations (voyages, conférences) et des comptes rendus des assemblées générales locales.

L'occasion de découvrir de belles initiatives et de mesurer le dynamisme du réseau. N'hésitez pas à « faire les curieux » et à prendre connaissance des différentes contributions.

Le site Internet INITIATIV' Retraite, mine d'informations

Le site internet d'Initiativ'Retraite reste le vecteur principal d'information du réseau avec sa déclinaison départementale.

La richesse et l'expertise des dossiers traités en font une source permanente d'informations de référence.

HOMMAGE à une CENTENAIRE

Le 10 novembre dernier, **Yvette CRÉPIN a fêté ses 100 ans**, elle réside aux jardins d'Avesnières.



Toujours bien alerte et avec une bonne mémoire, elle a rappelé ses activités à la M S A, responsable « des paies ». Elle a aussi eu des responsabilités au C A de l'AROPA jusqu'en 2005.

Ayant le goût des voyages, elle a participé à l'un de nos voyages au pays basque en 2010 et des photos souvenir lui ont été remises par G. Heuveline.

Nous lui souhaitons une bonne santé.



Nous vous proposons une après-midi **BOWLING**, ludique, ouverte à tous, **débutants comme habitués** le



Mardi 23 janvier 2024
de 15h00 à 17h00

Au Cap FORM, 64 Henri Bâtard à LAVAL

Le tarif est de 12€, il comprend :

- 2 parties.
- La location de la paire de chaussures.
- Une boisson non alcoolisée servie au verre.



Date limite d'inscription, le 10 janvier 2024.

Le rendez-vous est fixé à 14h45 le 23 janvier 2024 sur le parking de Cap FORM.

Nom _____ Prénom _____

Participera (ont) à l'après-midi « bowling »

Nb personnes: _____ no téléphone _____

Règlement: CHEQUE SEPA

Bulletin d'inscription à envoyer au plus tard le 10 janvier 2024 soit:

Par mail: aropa.mayenne53@gmail.com

Ou par courrier à : Mariannick JAGLINE-12 Rue Guy de Laval-53000 LAVAL

Si besoin de renseignements : Jean Pierre NOEL (06 86 99 12 39)

AMICALES
INITIATIV'Retraite 53 et CREDIT AGRICOLE de la MAYENNE



Lundi 12 février 2024
Salle du Tertre à LAVAL

Indication à partir du rond-point de l'avenue de l'Atlantique (route de Craon) et de la Polyclinique. Passer tout droit à la gendarmerie puis rue Saint Bernard de Clairvaux à gauche.

Programme :

- 13 H 30 Composition des équipes par tirage au sort
- 14 H 00 Belote individuelle, avec annonces
- 16 H 30 Goûter suivi de la remise des lots

Participation financière : 10 € par personne
(Jeu + goûter)



**A payer par SEPA ou chèque à l'ordre de
L'AMICALE INITIATIV'Retraite 53 avec inscription obligatoire.**

Inscriptions dans la limite de places disponibles (80).

Amicalement.

Les bureaux des 2 Amicales.



CONCOURS de BELOTE - lundi 12 février 2024

Inscription obligatoire à transmettre **avant le mardi 30 janvier 2024** à :
Mariannick JAGLINE – 12 rue Guy de Laval – 53000 LAVAL
ou par mail à : aropa.mayenne53@gmail.com

M. Prénom

Mme Prénom

Participeront et s'inscrivent pour la belote et le goûter

..... personne (s) x 10 € = Règlement par SEPA chèque